



Le Saint-Siège

AUDIENCE GÉNÉRALE

Mercredi 15 Octobre 1997

Chers Frères et Sœurs,

Le Concile Vatican II a bien précisé la nature du culte rendu par les fidèles à la Vierge Marie. Quand ils l'invoquent comme la "Mère de Dieu", ils contemplent en elle la plus haute dignité conférée à une créature, mais sans la placer au même niveau que les Personnes divines. Dieu est aimé par-dessus tout, alors que le sentiment qui unit les chrétiens à la Vierge est différent, il reporte sur le plan spirituel l'affection des enfants envers leur mère.

Mais il y a continuité entre le culte marial et celui qui est rendu à Dieu. La vénération de la Vierge conduit à l'adoration du Verbe incarné, du Père et de l'Esprit Saint. En effet, les Pères du concile d'Éphèse, en proclamant Marie "Mère de Dieu", ont voulu affermir la foi au Christ, vrai Dieu. D'autre part, on peut rappeler que la présence de Marie à Cana a contribué à manifester la gloire de son Fils et à susciter la foi des disciples (cf. *Jn 2,11*).

Le Concile Vatican II rappelle aussi que le culte marial est unique, car Marie reçoit de l'amour divin des dons exceptionnels: sa sainteté immaculée, sa maternité divine, son association à l'œuvre de la Rédemption. Dans l'action de grâce, les fidèles chantent la louange de Celle qui est devenue Mère de l'Église et Mère de l'humanité; ils ont une confiance filiale en son intercession pour obtenir les biens de la vie terrestre en vue de la béatitude éternelle.

J'accueille avec plaisir les personnes de langue française présentes ce matin. Dans l'heureux souvenir de la proclamation de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus comme Docteur de l'Église,

dimanche dernier, je leur souhaite de progresser dans la vie spirituelle, en s'inspirant du message de cette grande sainte de France.